



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-60436>

Département(s) de publication : **75, 91**

Annonce n° **24-60436**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : ILE DE FRANCE MOBILITES

Forme juridique de l'acheteur : Autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Délégation de service public pour l'exploitation de lignes de bus desservant les Communautés de communes du Val d'Essonne et des 2 Vallées

Description : L'objet de la concession consistera en l'exploitation de lignes de bus desservant les Communautés de Communes du Val d'Essonne et des 2 Vallées, selon les modalités définies par le contrat et comportera 27 lignes régulières, un TAD virtuel, un TAD zonal et deux Bus de Soirée, représentant environ 2 400 000 de KCC en 2026. Des travaux d'entretien et de maintenance des centres opérationnels bus, du matériel roulant, et, le cas échéant, de gares routières et pôles d'échange multimodaux routiers seront confiés. Principales communes : Mennecy, Ormoiy, Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, La Ferté-Alais, Milly-la-Forêt.

Identifiant de la procédure : d72712c4-37d4-49e8-a6b5-4e77595ed52e

Avis précédent : f133f873-f987-4c62-9898-e6c14d61ecf4-01

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60112000 Services de transport routier public

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Délégation de service public pour l'exploitation de lignes de bus desservant les Communautés de Communes du Val d'Essonne et des 2 Vallées

Description : Contrat de service public pour l'exploitation de lignes de bus desservant les Communautés de Communes du Val d'Essonne et des 2 Vallées

Identifiant interne : DSP-OPTILE2-2024-03

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 60112000 Services de transport routier public

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 110,000,000 EUR

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La convention est une délégation de service public soumise aux dispositions de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 1121-1 et suivants du Code de la commande publique. Le contrat précisera les missions et obligations des parties. Le délégataire disposera d'une pleine autonomie pour organiser l'exploitation, gérer les ressources humaines de l'entreprise et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la satisfaction des services demandés. En particulier, le délégataire, assumera les missions suivantes: - la gestion courante du service, - le respect des engagements sur l'offre de service définie par Île-de-France Mobilités, - la tenue de la comptabilité analytique et des statistiques d'usage, - les études de développement d'offre, d'évolution des itinéraires et d'optimisation des moyens, - l'information de la clientèle sur le service au travers de tout moyen de communication qu'il jugera opportun, - la gestion commerciale du service, - le délégataire a la possibilité de recourir à la sous-concession et à la sous-traitance dans les conditions définies par le contrat, - l'entretien et la maintenance des centres opérationnels bus et des véhicules mis à disposition par Île de France Mobilités, - le cas échéant, la recherche d'un site de remisage provisoire, - le cas échéant, l'exploitation de certaines lignes express telles que prévues au Schéma Directeur des Lignes Express, - le cas échéant, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des gares routières et des pôles d'échange multimodaux routiers mentionnés dans le contrat, - le cas échéant, des investissements dans les centres opérationnels bus mis à disposition par Île de France Mobilités, - le cas échéant, la gestion et la maintenance de parcs à vélos. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation. La durée de la concession est de 84 mois. La durée indiquée est une durée ferme de 7 ans. La valeur estimée de la concession tient compte d'une majoration de 20% de KCC supplémentaires pour les développements d'offres. Conditions d'exécution de la concession : Dans l'hypothèse où un groupement serait attributaire au terme de la procédure, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement solidaire. Pour faciliter le contrôle des engagements souscrits et permettre à Île-de-France Mobilités d'avoir comme interlocuteur unique une seule entité juridique, le délégataire s'engage à créer une société dédiée dont l'objet social sera exclusivement réservé à l'exécution du contrat et qui sera mise en place dès la prise d'effet du contrat. Le délégataire sera tenu de fournir une garantie à première demande et une garantie maison-mère devra être, le cas échéant, obtenue. Précisions sur la rubrique 5-LOT Les candidats pourront répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement solidaire

ou conjoint. Toutefois, une même entreprise ne pourra présenter une candidature à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements, et en qualité de membres de plusieurs groupements, ni soumettre plusieurs candidatures. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces exigées dans les rubriques ci-dessus devra être fourni par chaque entreprise du groupement, à l'exception de la lettre de candidature. En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet. Le mandataire du groupement fournira l'autorisation qui lui aura été donnée par ses cotraitants d'engager le groupement candidat pour la présentation de la candidature et de l'offre. Par ailleurs, le Candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, il justifie des capacités et aptitudes de ces opérateurs économiques et apporte la preuve, par tout moyen approprié, qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat de service public. Il est rappelé que la langue utilisée dans le cadre de la procédure est le français. Les certificats et documents délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française. Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1 du CGCT, les dossiers de candidatures seront examinés au regard des critères suivants: garanties professionnelles et financières; respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail; aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. La procédure est une procédure restreinte: seules seront admises à présenter une offre les candidatures dont les justifications produites à l'appui de leur dossier de candidature auront été jugées suffisantes à l'issue de cet examen. Les candidats admis à présenter une offre recevront un dossier définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer et les conditions de remise des offres, ainsi que les critères de sélection des offres. Le contrat pourra ensuite être librement négocié avec les candidats conformément à l'article L.3124-1 du code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Non applicable. Ile-de-France Mobilités déclare sans suite la procédure pour motif d'intérêt général.

Critère :

Type : Qualité

Description : Déclare sans suite pour motif d'intérêt général.

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Non applicable. Ile-de-France Mobilités déclare sans suite la procédure pour motif d'intérêt général.

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : La décision d'abandon peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : ILE DE FRANCE MOBILITES

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : ILE DE FRANCE MOBILITES

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Département : PARIS

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : PARIS

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Télécopieur : 0144594646

Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0001

Nom officiel : ILE DE FRANCE MOBILITES

Numéro d'enregistrement : 28750007800020

Département : PARIS

Adresse postale : 39-41 rue de Chateaudun

Ville : PARIS

Code postal : 75009

Pays : France

Point de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'IledeFrance Mobilités Mme Sabrina GASSAMA Finance, Achats, Contrats, service Mise en Concurrence (MEC)

Adresse électronique : dsp@iledefrance-mobilites.fr

Téléphone : 0147532800

Adresse internet : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 74d81b95-5724-4b7e-8d2f-c35693a70887 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/05/2024 à 15:44

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/05/2024